



## MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Sanction minime

Val-de-Travers – Môtiers BF DP96 – Rue de la Golaye

Description de l'ouvrage : Création de 7 places de parc

Affectation parcelle : DP communal

Requérant(s) : Commune du Val-de-Travers, Aménagement du territoire, Grand-Rue 38, 2108 Couvet

Auteur des plans : Emilie Bally, aménagiste communale

SATAC : 119834

Décision spéciale : Art. 40 LConstr. ; Alignement ; Abattage de haies

Affichage :

- Site internet communal : [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch) → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **6 janvier 2025**.

Val-de-Travers, le 6 décembre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

